931-1190

PN-ABE-500

65124

APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION AU MALI

Par

Niama Nango DEMBELE
avec
La collaboration de Philip STEFFEN

Document de Travail No.88-01 Mars 1988

TABLE DES MATIERES

NOTE SUR LE PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID

AVANT-PROPOS

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

Page

A. Recensement des types d'information sur la filière céréalière au Mali 3

1. Méthodologie 3

1.1. Choix des collecteurs 3

1.2. Nombre des collecteurs 3

1.3. Déroulement de l'enquête 3

B. Résultats obtenus 4

1. Types de données collectées 4

1.1. Données sur les prix 4

1.2. Données sur les transactions de céréales 4

1.2.1. Ventes et Achats 5

1.2.2. Les stocks et les importations 5

1.3. Données sur la production 5

1.4. Données sur les aides alimentaires 5

2. Fréquence de la collecte des données 5

3. Moyens de la collecte 5

3.1. Données sur les prix 6

3.2. Données sur les transactions céréalières 6

3.3. Importations et aides 6

4. Mandat de la collecte 6

5. Guestionnaire et diffuseur des données collectées 7

6. Méthodologie de la collecte des différents types d'information 8

7. Traitement et diffusion des données 8

7.1. Traitement 8

7.2. Diffusion des données 9

C. Besoins en information des différents participants de la filière céréalière 9

1. Besoins en information des décideurs en matière de politiques agricoles 10

1.1. Les besoins en information des politiques de court terme 12

1.2. Les besoins en information des politiques à long terme 13

2. Besoins en information du secteur privé 15

D. Proposition pour la mise en place d'un système d'information du marché céréalier au Mali 16

1. Le système d'information transtoire 16

1.1. Type de données à collecter par le système transitoire 16

1.1.1. Prix à la consommation 17

1.1.2. Les prix grossistes 17

1.1.3. Les prix producteurs 17

1.1.4. Les volumes de transactions 18

1.2. Fréquence, moyen et langues de diffusion 18

1.2.1. Fréquence de diffusion de l'information 18

1.2.2. Moyens et langues de diffusion 18

1.2.3. Moyens et lieux de la collecte des données 19

1.2.3.1. Moyens de la collecte 20

1.2.3.2. Lieux de la collecte 20

2. Le système d'information permanent et élargi 21

2.1. Démarrage du système d'information permanent 22

2.2. Financement du système d'information permanent 22

3. Choix d'une institution chargée du système d'information permanent et élargi 23

3.1. Economie des ressources 23

3.2. L'expérience acquise par les collecteurs 23

4. Méthodologie des collectes 24

4.1. Les prix producteurs 24

4.2. Prix grossistes ou prix consommateurs 25

4.3. Les transactions 26

CONCLUSION 27

BIBLIOGRAPHIE 28

ANNEXES 29

1. Liste des collecteurs

2. Types de données collectées

3. Moyens de la collecte

TABLEAUX IV, V, VI,VII : Fréquence, Moyens et Couverture de la collecte

4. Questionnaire

NOTE SUR LE PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-USAID-CESA

Le Projet Sécurité Alimentaire MSU-USAID-CESA se situe dans le contexte plus global de l'Accord de Coopération (No. DAN-1190-A-00-4090-00) entre l'University de l'Etat du Michigan (MSU) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développment International (USAID) sur la Sécurité Alimentaire en Afrique. Cet Accord vise à mettre en évidence, par l'analyse comparative du secteur agro-alimentaire d'un certain nombre de pays africains, les traits communs et les éléments spécifiques aux problèmes de sécurité alimentaire des différentes sous-régions du Continent.

L'une des deux composantes maliennes de cet Accord de Coopération, le Projet Securité Alimentaire MSU-USAID-CESA traite du suivi et de l'analyse des réformes de politique du marché céréalier au Mali. Il est placé sous le parainage institutionel du Sécrétariat Technique de la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire du Mali (CESA) qui en assure la coordination avec les activités de ses différents groupes de travail specialisés. Ce projet a pour objectif de:

1. Mener des recherches sur les opérations de commercialisation des céréales au Mali, en examinant notamment des voies alternatives de stabilisation des marchés céréaliers au Mali et les conséquences de chacune des ces voies; des actions susceptibles d'améliorer le fonctionnement des marchés céréaliers que pourrait entreprendre le secteur public; et le suivi de l'impact de la libéralisation des marchés céréaliers sur les producteurs agricoles et les commerçants des céréales;

2. Contribuer aux analyses et débats en cours sur les options éventuelles de politiques de commercialisation des céréales grâce aux résultats des recherches décrites ci-déssus; et

3. Fournir une assistance financière et technique limité au GRM pour l'aider à se doter de sa propre capacité et d'analyse et de suivi des réformes de politique alimentaire.

La série de Douments de Travail publiées périodiquement par le Projet constitue des rapports d'étape. Ces documents sont, par conséquent, tous provisoires et leur contenu ne saurait en aucun cas être considéré ou intérpreté comme indicateur du point de vue ou de la position officielle d'une quelconque des personnes ou institutions impliquées. La responsibilité des idées, commentaires et arguments présentés ou discutés dans ces documents incombe exclusivement à leurs auteurs.

Du reste, les buts visés par la production, la distribution et la discussion de ces rapports sont de trois ordres:

1. Mettre à la disposition des personnes et organisations pertinentes des données et informations ponctuelles et opportunes, susceptibles de leur être utiles dans leur processus de réflexion et de prise de décision;

2. Stimuler, de la part de ces personnes et organisations, des réactions, commentaires, critiques et suggestions, de manière à pouvoir élargir l'horizon des connaissances relatives à la question de la sécurité alimentaire dans son ensemble; et

3. Informer les personnes et organisations intéressées de l'état d'avancement de l'exécution du Projet.

Les commentaires et les questions pour tous renseignements de la part de nos lecteurs sont vivement sollicités et bienvenus à l'une des deux adresses suivantes:

Projet Sécurité Alimentaire MSU-USAID-CESA
B.P. 2314, Bamako
République du Mali

Food Security in Africa Cooperative Agreement
Department of Agricultural Economics
Michigan State University
East Lansing, Michigan 48824-1039
USA

AVANT - PROPOS

Ce document de travail s'inscrit dans le cadre de l'Assistance du Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID pour la mise en place d'un Système d'Information sur le Marché Céréalier au Mali.

Dans le but de donner des points de discussion sur la mise en place du système d'information, le document fait un inventaire des différents types de données collectées, confronte l'offre et les besoins en information sur le marché céréalier et fait des propositions concrètes pour le démarrage effectif d'un système d'information au Mali.

Il est réconfortant de constater que ce document a atteint son principal objectif qui est de stimuler la réflexion sur la mise en place d'un système d'information sur le marché céréalier.

Ainsi, certaines propositions du document ont été retenues comme documents de base de réflexion. C'est ainsi que le système d'information sera bâti autour d'un organisme centralisateur au lieu de créer de nouvelles structures.

C'est l'OPAM qui a été désigné pour gérer le système d'information comme mission spécifique en dehors de son rôle de gestion du Stock National de Sécurité, d'approvisionnement des zones de déficit, gestion et distribution des aides alimentaires. Désormais, l'inter-vention de l'OPAM est limitée sur le marché céréalier. Cependant, il doit fournir des services et biens à caractère public comme l'information pour faciliter l'expansion et la dynamisation du secteur privé dans la commercialisation des céréales.

- REMERCIEMENTS -

Un tel document n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration des différents collecteurs d'information sur la filière céréalière et l'assistance de toutes les personnes intéressées au processus de libéralisation du marché céréalier.

Nous voulons remercier tout particulièrement tous les services nationaux qui ont bien voulu répondre à nos questions. Nos remerciements également vont aux membres du Comité Technique du PRMC, dont les commentaires sur une partie de ce document nous ont permis de l'enrichir.

Nos remerciements spéciaux vont à Monsieur Kadian DOUMBIA, de la Division Planification et Evaluation de l'Institut d'Economie Rurale (IER) pour son sérieux dans la conduite des interviews.

Nous remercions tout particulièrement notre institution de support Michigan State University, pour son contrat permanent avec nous ainsi que notre Superviseur en la personne du Professeur Dr. John STAATZ, pour son support intellectuel et son encouragement qui n'ont jamais fait défaut.

Enfin, nous voulons remercier le Sécrétaire Technique de la CESA en la personne de Monsieur Moussa Khalifa TRAORE, pour son support administratif.

A nos bailleurs de fonds l'USAID/Washington (Bureau pour l'Afrique et Bureau de la Science et de la Technologie) et l'USAID/Bamako, nous exprimons toute notre gratitude pour le financement intégral de cette activité de recherches sur un sujet aussi vital que la sécurité alimentaire. Outre cet appui financier, nous tenons à remercier le Bureau Chargé du Développement Agricole à l'USAID (ADO), ainsi que son Agro-économiste, Monsieur David ATWOOD, pour son intérêt soutenu dans le parrainage de la recherche appliquée dans le cadre des politiques agricoles.

Nous remercions également à notre Assistante Administrative, qui a tapé le manuscript pour le mettre sous presse.

Toutes erreurs de faits et de mauvaises analyses et interprétations qui peuvent résulter de ce document sont la responsabilité de l'auteur principal de ce document. Comme toujours, nous invitons nos lecteurs à porter à notre connaissance, toutes erreurs de faits de mauvaises analyses et interprétations qui pourront être décélées.

Les différences entre les motivations des différents participants de la filière céréalière impliquent des différences dans les types d'information nécessaires aux besoins de chaque catégorie d'intervenants. Il ne fait pas de doute que les besoins en information des producteurs, des commerçants, des consommateurs et des décideurs en matière de politique agricole sont différents.

Le but de ce rapport d'enquête est de récenser les différents types d'informations selon les besoins de chaque catégorie d'intervenants de la filière céréalière qui sont collectés d'une façon permanente par les institutions et organismes maliens.

Ce rapport tentera aussi d'évaluer les besoins en information de diverses catégories d'intervenants qui peuvent être satisfaits à partir des données déjà existants.

Ainsi, la confrontation de l'offre et des besoins en information permettra de savoir dans quelles directions des efforts de collecte et de gestion d'information complémentaire doivent se poursuivre ou se développer.

A. Récensement des types d'information actuellement disponibles sur la filière céréalière au Mali

1. Méthodologie

1.1. Choix des collecteurs

Le récensement des collecteurs de données a concerné uniquement les institutions et organismes maliens. Les agences internationales d'aides au développement ainsi que les collecteurs de circonstance comme les institutions universitaires étrangères ou les organisations non gouvernementales n'ont pas été retenus. La raison pour un tel choix se justifie par le fait que l'objectif recherché est d'identifier les collecteurs et types d'information générés à caractère local permanent. Ceci est d'autant important dans la mesure où la permanence du type d'information généré ou du collecteur suppose que déjà le Mali consacre certaines ressources pour la genèse de certaines informations sur la filière céréalière. Aussi, la permanence des collecteurs implique l'existence de structures et de méthodologies de collecte de l'information qui pourront être mises à profit pour la création ou le renforcement d'une institution capable de coordonner les divers efforts de collecte d'information au niveau national.

1.2. Nombre des collecteurs

Ce sont au total 16 institutions nationales qui ont été enquêtées. Les institutions se répartissent entre les ministeres de l'agriculture, du plan, des finances, de l'administration territoriale et de tutelle des sociétés et entreprises d'état. La majorité des collecteurs relèvent du Ministère de l'Agriculture avec à peu près 5 institutions collectrices. Les 16 institutions enquêtées sont toutes des directions nationales.

1.3. Déroulement de l'enquête

Après l'identification des collecteurs d'information, il a été procédé à l'établissement de questionnaires. Ceux-ci ont été, soit remplis par notre enquêteur auprès de l'institution, soit par un agent de l'institution concernée. Le remplissage a pris plus d'une semaine auprès des institutions et s'est déroulé entièrement au mois d'Octobre 1987 à Bamako. Le Tableau I fait ressortir quelques données actuellement collectées au Mali.

B. Résultats obtenus

Les questionnaires ont été élaborés autour de 6 axes principaux. Il s'agit notamment de:

- Type de données collectées;
- Fréquence de la collecte des données;
- Moyens de la collecte des données;
- Mandat de la collecte;
- Identification d'une institution malienne, capable de coordonner l'effort de collecte des autres institutions;
- Brève description de la méthodologie de collecte de chaque institution.

1. Types de données collectées

Les principaux types de données sont:

1.1. Données sur les prix

Ici, il s'agit des prix aux producteurs, des prix grossistes et des prix à la consommation. La distinction entre prix officiels et prix du marché libre n'a pas été faite. Les résultats partiels montrent que d'une façon permanente, ce sont:

- 8 institutions collectent elles-mëmes les prix producteurs;
- 3 institutions collectent les prix grossistes;
- 7 institutions relèvent les prix consommateurs.

Ce sont seulement 2 institutions qui collectent à la fois ces trois différents prix d'une façon régulière.

1.2. Données sur les transactions de céréales

Les principales transactions retenues sont les achats, les ventes, les importations et les stocks de céréales de certains intervenants de la filière, notamment l'OPAM, les producteurs et les commerçants.

1.2.1. Ventes et achats

Les données sur les ventes OPAM sont collectées par 4 institutions, celles des commerçants par 2 et celle des producteurs intéressent 4 institutions. Quant aux achats, 7 institutions relèvent les achats OPAM, ceux des commerçants sont collectés par 3 institutions et finalement les achats des producteurs intéressent 3 institutions.

1.2.2. Les stocks et les importations

Les stocks OPAM sont relevés par 6 institutions; ceux des commerçants par 3 et pour producteurs, on note aussi 3 institutions.

Les quantités des importations privées sont collectées par 7 institutions et les valeurs des mêmes importations sont relevées seulement par 4 institutions. Ce sont les mêmes nombres d'institutions pour les importations OPAM.

1.3. Données sur la production

Il s'agit ici principalement du volume de la production annuelle de céréales. Ce sont 7 institutions qui relèvent des données sur la production; soit près de la moitié de l'échantillon.

1.4. Données sur les aides alimentaires

Les données concernent les quantités d'aides promises, quantités d'aides reçues et dates de distributions des aides. Ce sont près de 5 institutions qui collectent des informations sur les aides.

2. Fréquence de la collecte des données

Les fréquences de collecte retenues sont hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Que ce soient les données sur les prix, les transactions, la production ou les aides, presque toutes les institutions des collectes mensuelles ou annuelles, la majorité des institutions font des relevés mensuels de données. C'est seulement au niveau des prix au producteur que la collecte est hebdomadaire, mensuelle et annuelle pour deux institutions.

3. Moyens de la collecte

Les moyens de collecte sont principalement le statut du personnel en charge de la collecte. Ainsi, il s'agissait de savoir si l'institution utilise son propre personnel, le personnel d'une autre institution ou reçoit les données d'une autre institution. Ceci permet de faire la distinction entre collecteurs primaires et utilisateurs des données.

3.1. Données sur les prix

Sur les 8 institutions collectant les prix au producteur, seules 6 utilisent leur propre personnel. Pour les prix grossistes, sur les 3 institutions, il n'y a qu'une seule qui utilise son propre personnel et pour prix à la consommation, on note 4 institutions utilisant son propre personnel.
7 institutions recoivent d'autres sources les prix producteurs. Ce nombre est de 2 pour les prix grossistes et 5 pour les prix à la consommation. On remarque une certaine complémentarité entre collecteurs en ce sens que mêmes les institutions utilisant leur propre personnel recoivent des informations d'autres sources. Ceci s'explique le fait que ces institutions ne collectent pas leurs informations à la même échelle. En effet, certaines collectent leurs informations a un niveau régional ou d'une seule ODR et sont obligées de recourir à d'autres sources pour disposer d'informations sur d'autres régions ou d'informations plus élargies.

3.2. Données sur les transactions

La collecte des informations sur les différents types de transaction semble faire l'objet d'un effort appréciable. C'est ainsi que les ventes des producteurs sont relevées par 5 institutions qui utilisent leur propre personnel contre seulement 3 qui recoivent ces données par d'autres institutions. Pour les ventes de l'OPAM, seules 2 institutions utilisent leur propre personnel contre 3 qui recoivent leurs informations avec d'autres institutions. Seules les transactions des commerçants semblent souffrir d'un manque d'effort personnel de collecte d'informations de la part des institutions maliennes. Ainsi, les ventes et les achats des commerçants semblent intéresser une seule institution.

3.3. Importations et aides alimentaires

Ce sont 3 institutions en moyenne qui collectent des informations sur les importations et aides en utilisant leur propre personnel. Ceci semble démontrer l'importance de la place des importations et des aides dans l'atteinte de la sécurité alimentaire au Mali.

4. Mandat de la collecte

Ici, il s'agit de savoir si la collecte des informations rentrait dans les attributions administratives de l'institution et/ou si elle collectait des informations pour ces besoins internes. Il est apparu que ce sont près de 12 institutions sur 16 qui ont reçu mandat de la collecte des informations. Sur ces institutions, seules 10 institutions collecteraient des informations pour leurs propres besoins même si elles n'avaient pas reçu mandat de le faire. Ceci implique que des ressources nationales ont déjà été allouées par le Gouvernement pour un effort de collecte de l'information sur la filière céréalière.

Sur les 16 institutions enquêtées, 3 d'entre-elles affirment que leurs données sont confidentielles, mais ces données peuvent être accessibles sur demande officielle.

Les différents types de données collectées sont utilisés par près de 13 institutions nationales. Ceci dénote l'importance accordée à l'information générée sur la filière céréalière.

Parmi les différents collecteurs, c'est une seule institution qui n'utilise pas les données qu'elle collecte. Ceci est très important dans la mesure où une telle institution serait la mieux indiquée pour constituer une centrale de l'information sur la filière céréalière qui fournira de l'information objective. En effet, une telle institution n'aura pas de conflit entre ses propres intérêts et le type d'information qu'elle serait amenée à rendre public. Ceci garantirait l'objectivité de l'information en minimisant les risques de manipulation de l'information pour servir les intérêts propres de l'institution.

Il faut noter que ce sont plusieurs institutions internationales qui utilisent les divers types de données collectées par les 16 institutions enquêtées (selon l'enquête). Parmi ces institutions, les plus grandes utilisatrices sont principalement la FAO, la Banque Mondiale, la CEE, l'USAID et le PNUD.

5. <u>Gestionnaire et diffuseur des données collectées</u>

Il s'agirait ici d'identifier une institution malienne, capable d'assurer la coordination entre collecteurs de données. En outre, l'institution serait chargée de la gestion et de la diffusion de l'information sur la filière céréalière au profit des différents utilisateurs potentiels. Il n'est pas nécessaire que l'institution soit collectrice primaire de l'information. Son rôle consistera à rassembler l'information déjà collectée par d'autres institutions sous une forme immédiatement utilisable.

Parmi les candidats pour une telle tâche, l'Institut d'Economie Rurale (IER) a été citée par 3 institutions. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a été retenue par 2 institutions. Il semble donc que l'IER soit un choix à considérer pour la création d'une Centrale de l'Information sur la Filière Céréalière au Mali.

Cependant, on remarque que la Commission Nationale d'Assistance et d'Urgence aux Populations et Régions à risque (CNAUR) déploie de considérables efforts pour la collecte des informations sur la filière céréalière. La CNAUR collecte presque tous les différents types d'information déjà mentionnés. D'ailleurs, la CNAUR a été citée par une institution capable d'une telle coordination.

En plus, la CNAUR semble avoir consacré d'importants ressources pour la collecte de l'information. Un éventuel choix de la CNAUR aura l'avantage de minimiser les coûts liés à la coordination, bénéficier de l'expérience déjà acquise au sein de l'institution. Il suffirait tout simplement de compléter la gamme des types d'information déjà générée par la CNAUR avec l'aide des autres institutions collectrices, d'éviter la duplication des efforts de collecte pour tel ou tel type de données.

6. Méthodologie de la collecte des différents types d'information

La plupart des institutions interviewées utilisent des enquêtes pour la collecte de leurs données. En effet, certaines institutions élaborent des questionnaires qui sont ensuite remplis par leurs enquêteurs. L'échantillonnage aléatoire semble ne pas être une technique largement utilisée. Seule la DNSI-Padem semble utiliser la méthode de sondage aléatoire. D'autres institutions recueillent leurs informations auprès des services administratifs locaux. Ces informations souffrent souvent de la rigueur statistique dans la mesure où les chiffres des administrations publiques ne sont pas toujours objectifs. Pour l'ensemble des collecteurs, la viabilité des informations semblent ne pas être élevée, si on tient compte des méthodes de collecte utilisées. En plus, il n'y a pas d'homogeinité dans la méthodologie entre collecteurs. Ceci pose un problème de comparabilité des mêmes données provenant de diverses institutions collectrices.

Cependant, on remarque que depuis quelque temps, un effort d'harmonisation des méthodes de collecte des informations entre la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) et la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) est en cours. De bons résultats ont été acquis dans ce domaine. En effet, la DNSI donne désormais une formation et une assistance technique au personnel de la DNA dans son effort de collecte de l'information sur la filière céréalière, grâce à l'appui de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE). De telles initiatives sont à encourager pour permettre d'élever le degré de comparabilité et de viabilité des différents types d'informations collectées par les diverses institutions au Mali.

7. Traitement et diffusion des données

7.1. Traitement

Le traitement à l'informatique des données collectées semble gagner du terrain parmi les différents collecteurs.

En effet, 5 institutions utilisent l'informatique pour le traitement de leurs données. Ce sont les mêmes institutions qui utilisent les enquêtes pour collecter leurs données. Seules, les institutions utilisant l'observation directe où relèvent les chiffres des administrations publiques pour la genèse de leurs données semblent utiliser le traitement manuel.

7.2. Diffusion des données

La plupart des données collectées sont diffusées sous forme de rapports mensuels ou annuels. Les autres moyens de diffusion demeurent les réunions et les séminaires. De tels moyens de diffusion limitent nécessairement l'accès des informations à tous les participants de la filière céréalière. Les producteurs et les commerçants ont en effet rarement accès à ces rapports, réunions ou séminaires pour s'informer. Il n'y a pas de diffusion radiophonique de ces différents types de données pour les mettre à la portée de tous les utilisateurs potentiels. Or, il semble que seule la radio, comme moyen de diffusion, permettra de mettre à la disposition de tous les utilisateurs ces informations collectées.

C. Besoins en information des différents participants de la filière céréalière

L'industrialisation et le développement accroient la demande en information; la spécialisation des fonctions et des organisations qui résulte du développement économique, augmente les besoins de coordination et en conséquence, élève la rentabilité sociale de l'information[1]. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur agricole, où le degré élevé d'incertitude des facteurs climatiques entre autres, créé un besoin pour un système d'information viable pour assister les décisions des intervenants publics et privés du secteur agricole.

Pour que le marché libre assure une allocation rationnelle des ressources dans le secteur agricole caractérisé par une grande incertitude en permettant l'éclosion de l'initiative privée, il devient nécessaire d'avoir un système d'information qui facilite des prises de décisions rationnelles des producteurs, commerçants et consommateurs dans le secteur céréalier. Un tel système d'information aide aussi à la formulation de meilleures politiques par les décideurs pour stimuler le développement du secteur agricole.

---

1. Amalia Rinaldi: Agricultural Information Services in Developping Countries for Private and Policy Decision Making. (Michigan State University: East Lansing Michigan), August 1985, Page 1.

Jusqu'ici au Mali, la tendance est de surestimer les besoins en information des décideurs en matière de politique agricole et de penser que les autres participants du secteur privé n'ont pas de besoins en information. Cet état de fait s'explique par la monopolisation de la commercialisation des intrants et produits agricoles par le Gouvernement depuis l'indépendance jusqu'en 1981 ou par la notion erronée que les opérateurs privés possèdent déjà suffisamment d'informations.

Avec la libéralisation, il devient nécessaire d'orienter le système actuel de collecte d'information vers la satisfaction des besoins du secteur public aussi bien que du secteur privé. L'assistance de l'Etat pour la mise en place d'un tel système est nécessaire. En effet, l'information à la différence des autres biens a un caractère de bien public. En tant que bien public, on ne peut pas compter sur le marché libre pour offrir l'information à tous les participants à un niveau optimale.

En effet, une fois l'information générée et diffusée, personne ne peut empêcher les autres de l'utiliser. En plus, les coûts liés à la recherche de l'information sont élevés et dimunient avec la taille des entreprises. Pour le marché céréalier malien qui comprend une multitude d'intervenants à échelle faible, les coûts de collecte de l'information sont nécessairement exhorbitants pour une seule firme. En conséquence, on ne peut pas dépendre du marché libre pour la collecte et la diffusion des informations nécessaires à une meilleure gestion des décisions des divers intervenants de la filière.

1. Besoins en information des décideurs en matière de politiques agricoles

Les objectifs recherchés par presque tous les décideurs en matière de politique agricole en Afrique ont généralement différentes dimensions temporelles. Certains objectifs sont à court terme et d'autres sont de long terme. Ces deux catégories d'objectifs nécessitent différents types de politiques nécessitant différents types d'informations.

Les objectifs de court terme visent particulièrement à assurer la sécurite alimentaire par le biais d'un approvisionnment régulier, stable et à bon marché des populations urbaines.

Les politiques souvent mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs sont une combinaison de la gestion de la production locale, des importations et aides par le biais de divers mécanismes tels que la subvention des prix à la consommation, la distribution gratuite d'aides, une surévaluation des taux d'échange, des restrictions d'exportations des productions locales, etc...

De telles politiques sans analyse adéquate se sont revelées perverses par leurs effets de découragement de la production céréalière locale. En effet, des taux de change surévalués favorisent les importations massives à bon marché, lesquelles importations dépressent les prix intérieurs aux producteurs. Il en est de même pour l'afflux d'aides céréalières non destinées à des groupes cibles de la population dont on veut améliorer l'état nutritionnel.

Les objectifs à long terme visent généralement à:

- l'augmentation de la production agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et économiser sur les devises;

- l'innovation technologique dans l'agriculture;

- l'amélioration de l'état nutritionnel des populations dans le temps.

Les politiques mises en place au Mali pour atteindre ces objectifs à long terme vont de la subvention des intrants agricoles, la fixation des prix aux producteurs, à l'encadrement du monde rural par la prolifération des opérations de dévoppement par type de céréales et par zone écologique. Jusqu'à des dates récentes, la monopolisation de la commercialisation des productions agricoles par les structures étatiques a été perçue comme politiques adéquate pour atteindre les objectifs à long terme. Le constat d'échec de ces politiques intervenu dans les années 80 a imposé une nouvelle orientation aux politiques agricoles à long terme, notamment une attitude plus tolérante et sollicitatrice vers le secteur privé pour sa participation dans le développement agricole du Mali.

L'atteinte des objectifs à court terme impliquent un approvisionnement céréalier à bon prix à la consommation, alors que les objectifs à long terme nécessitent des prix élevés et stables aux producteurs ou une réduction des coûts unitaires de production et de commercialisation par l'entremise de changemente technologiques. Comment concilier ces deux types d'objectifs en opposition est le dilemme auquel font face les décideurs.

La gestion de ce conflit entre les politiques à court terme et les politiques à long terme exige donc la mise en place d'une capacité d'analyse, capable d'aider les décideurs à évaluer les conséquences de chaque type de politiques pour un meilleur choix des alternatives.

1.1. Les besoins en information des politiques de court terme

Les besoins en information pour les politiques à court terme sont immenses. Leur satisfaction nécessite la mise en place d'une capacité d'analyse des alternatives ou options en matière de politiques agricoles. Cette analyse ne sera possible que si nous disposons d'une gamme variée de données viables notamment:

- Production domestique;
- Importations et exportations nettes;
- Situations des stocks privés et étatiques;
- Prix à l'importation ou à l'exportation;
- Prix producteurs, grossistes, consommateurs;
- Coûts des différentes fonctions de la commercialisation (collecte, assemblage, transport, stockage);
- Evolution des taux d'échange réels;
- Indices des prix à la consommation.

La connaissance des coûts de collecte, d'assemblage, de transport et de stockage des céréales du secteur privé par exemple, permet l'élaboration de politiques tendant à abaisser ces différents coûts. Une telle baisse de coûts sera transmise aux producteurs sous forme de prix élevés et aux consommateurs sous forme de bas prix si la compétition dans le secteur privé est maintenue et renforcée par les mêmes politiques. De telles politiques visant à abaisser les coûts de commercialisation, réduisent la nécessité de subventionner les prix à la consommation (par conséquent à libérer les ressources fiscales qui pourront être utilisées pour d'autres fins) et des soutiens de prix aux producteurs.

Comme on le voit, le système actuel de collecte des données ne peut pas satisfaire les besoins en information des décideurs pour l'élaboration de politiques à court terme tout en préservant ou en créant un environnement porteur d'incitations pour l'accroissement de la production agricole. Mais, il faut remarquer que la plupart de ces données n'ont pas besoin d'être collectées d'une façon permanente. C'est le cas pour les données nécessaires à l'évaluation des effets des hausses de prix des céréales sur les différentes catégories sociales. Des études ponctuelles qui seront actualisées de temps en temps sont suffisantes pour donner les informations nécessaires aux décideurs.

1.2. Les besoins en information des politiques à long terme

Ce sont les politiques à long ou à court terme qui, à travers leurs effets macro-économiques, créent l'environnement incitateur pour les participants du secteur privé. En conséquence, le manque d'information nécessaire à l'élaboration de politiques adéquates peut aboutir à la mise en place de mesures non porteuses d'incitation pour le secteur privé compromettant ainsi les objectifs des décideurs à long terme. En effet, l'interaction entre les effets macro-économiques des politiques mises en place, par les décideurs et les incitations au niveau micro-économique des participants du secteur privé, détermine un environnement favorable ou défavorable au développement du secteur agricole.

Les motivations des producteurs, commerçants et consommateurs sont diverses. Pour les producteurs, c'est la recherche de prix rémunérateurs, les commerçants regardent le niveau du profit et les consommateurs cherchent des prix abordables en fonction de leurs revenus. Les contraintes sont surtout fonction à la fois de l'environnement naturel, technologique, économique et social.

Comprendre l'environnement naturel, ses tendances évolutives pour déterminer le genre de technologies appropriées dans un contexte économique et social favorable à l'augmentation dela production agricole exige une variété de données dont l'analyse fournira les guides pour la mise en place des politiques appropriées.

Pour des politiques à long terme, il est nécessaire d'avoir des informations sur les tendances évolutives de la production, l'usage des intrants, de la consommation, la population, les revenus des différentes catégories sociales, les besoins en aides et importations et l'adoption des technologies. De telles informations nécessitent la collecte et l'anlyse des données sur:

- la production totale par région et type de céréales;

- l'usage des intrants par type de production;

- la population (nombre);

- les importations et exportations;

- les superficies cultivées par type de céréales, en jachère et disponibles;

- la pluviométrie par région;

- les rendements par type de céréales;

- les prix réels reçus par les producteurs par type de produit agricole;

- les estimations de revenu paysan.

Les données ci-dessus citées couplées avec les données nécessaires aux politiques de court terme permettront l'obtention d'informations nécessaires à la mise en place de politiques céréalières d'un environnement macro-économique approprié pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Par exemple, l'analyse des prix aux producteurs, à l'exportation et à l'importation des taux de change réels et des restrictions à l'importation ou l'exportation permet de se faire une idée du type d'incitations ou de taxation de la production locale.

Il faut noter que les collecteurs actuels doivent désormais orienter leurs efforts vers la collecte de données sur les participants du secteur privé, notamment les producteurs, les consommateurs et les commerçants pour combler le vide qui existe à ce niveau.

Ceci nécessitera l'assistance financière et technique pour aider le Mali à pouvoir établir un système d'information qui soutendra la libéralisation du marché céréalier par le biais de l'élaboration de meilleures politiques et de mesures en matière de politique agricole. A défaut d'un tel système, il y a un risque de mise en place de politiques contraires aux objectifs assignés à la libéralisation du marché céréalier.

2. Besoins en information du secteur privé

Contrairement à ce que les décideurs maliens ont tendance à croire, à savoir l'inexistence de besoins en information du secteur privé, un rapport de mission en date du mois d'Octobre 1987 du Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID, revèle que la libéralisation a accru les besoins en information de ce secteur. C est ainsi que les producteurs de la zone CMDT et OHV sentent le besoin d'information sur les prix de leurs produits dans les principaux centres de consommation. Ces producteurs aimeraient voir diffuser les prix grossistes des céréales (mil-maïs-sorgho) à Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti et dans les principaux centres de regroupement des céréales comme Koutiala, Fana et Dioila.

Les commerçants semblent eux aussi s'intéresser à de telles informations sur les prix et aussi les quantités d'aides promises, reçues et leurs dates de distribution. Leur intérêt va également aux prévisions des récoltes, les date et amplitudes des possibles interventions de l'OPAM sur le marché céréalier par le biais du Stock National de Sécurité (SNS).

Malheureusement, le système actuel de collecte de l'information ne satisfait pas aux besoins de cette catégorie d'intervenants. Seuls les décideurs politiques sont bénéficiaires du système actuel.

Même s'il existe des informations susceptibles d'intéresser le secteur privé, leurs modes de diffusion à savoir, rapports, réunions et séminaires empêchent l'accès du secteur à ses informations.

En bref, le système actuel de la collecte de l'information n'est pas d'une grande utilité pour les besoins en information du secteur privé. Le degré élevé d'agrégation de la plupart de l'information générée par les institutions enquêtées empêche également ces informations d'aider les décideurs dans l'élaboration de meilleures politiques.

Tout semble indiquer que le genre de données actuellement collectées ne sont utiles que pour des considérations macro-économiques.

Les informations nécessaires à la gestion des décisions du jour au jour des acteurs du secteur privé ne sont pas disponibles. Avec la libéralisation, il est nécessaire d'opérer une récrientation des efforts des collecteurs pour la mise à jour d'information susceptibles d'aider tous les participants à de meilleures prises de décisions. Les avantages d'une telle orientation des efforts des collecteurs seront principalement la mise en place d'un environnement favorable à l'action du marché libre et de l'initiative privée, une économie sur les maigres ressources nationales par le biais de prises de décisions rationnelles par les participants pour une meilleure utilisation des ressources.

D. Proposition pour la Mise en Place d'un Système d'Information du Marché Céréalier au Mali

Les options ouvertes au Mali pour l'établissement d'un système d'information sur le marché céréalier sont fonction de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. La limitation des ressources au Mali implique le choix d'un système d'information léger bien structuré et apte à répondre aux besoins des acteurs de la filière.

La mise en place d'un tel système devrait être graduelle afin d'éviter des erreurs de conception et d'exécution. Une telle mise en place comprendrait deux étapes: un système transitoire qui sera remplacé par un système permanent et définitif.

Une telle approche aura pour avantages essentiels:

- la disponibilité d'un capital humain formé et expérimenté au moment du lancement du système permanent;

- la dimunition des risques d'erreurs qui peuvent compromettre la bonne marche du système d'information élargi;

- l'assurance de la qualité et de l'objectivité des données générées par le système d'information élargi;

- la confiance des utilisateurs dans les informations générées par le système d'information élargi.

1. Le système d'information transitoire

Le système transitoire devrait débuter autour des systèmes de collecte existants comme support principal. Ceci permettra d'éviter la duplication des efforts déjà entrepris par le Mali pour générer de l'information sur le marché céréalier.

Le choix des systèmes existants de collecte autour desquels le système transitoire sera bâti, sera fonction des priorités accordées à tel ou tel type de données pour la satisfaction des besoins du secteur privé et des décideurs, en vue d'obtenir une plus grande transparence du marché céréalier.

1.1. Types de données à collecter par le système transitoire

Le choix des données à générer est fonction des besoins des acteurs de la filière et des ressources disponibles. Mais d'ores et déjà, on peut avancer que les données suivantes devront nécessairement faire l'objet de collecte ou de centralisation par le système transitoire:

1.1.1. Les prix à la consommation

Il s'agira surtout des prix à la consommation des céréales mil, maïs, sorgho et riz. Ces prix devraient être collectés dans les principales villes de consommation, notamment Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou, Sikasso, Bamako, Koulikoro et Kayes.

La connaissance des prix à la consommation devrait permettre un meilleur équilibrage de l'offre et de la demande des céréales sur le plan national à travers les transferts inter-régionaux quand les commerçants voudraient tirer profits des différentiels de prix entre villes.

L'équilibrage de l'offre et de la demande à travers les transferts inter-régionaux et les importations permettrait de dimunier les fortes fluctuations de prix qui caractérisent les marchés céréaliers maliens.

1.1.2. Les prix grossistes

Les prix à l'achat et à la vente des grossistes dans les principales villes devraient également être collectés et diffusés. La connaissance de ces prix par les producteurs aura l'avantage de renforcer le pouvoir de négociation des petits producteurs. Aussi, la dynamisation des Tons villageois comme structures de commercialisation des céréales, couplée avec la diffusion des prix achat et vente grossistes, devraient permettre aux producteurs de tirer le maximum de la vente de leurs produits.

1.1.3. Les prix producteurs

Les prix producteurs devront être collectés sur les marchés ruraux les plus importants. Il s'agira notamment des marchés situés dans les zones de surplus. Mais, il faudrait aussi que les prix sur les marchés ruraux situés en zones déficitaires soient relevés.

La connaissance des prix producteurs sur les principaux marchés ruraux en zones déficitaires et de surplus permettra aux commerçants de mieux planifier leurs achats et de tirer profits des différentiels des prix entre divers marchés ruraux. Ainsi, les grossistes des zones de déficit pourraient s'approvisionner sur les marchés ruraux situés dans les zones de surplus, si les coûts de transfert entre zones de déficit et de surplus n'excèdent pas les différences de prix producteurs entre ces deux zones. De plus, les producteurs connaissant les prix pratiqués dans les villages et villes environnants auront une meilleure idée de ce qu'ils peuvent réclamer pour leurs produits.

1.1.4. Les volumes des transactions

Il s'agit ici des mouvements de céréales entre zones de surplus et zones déficitaires. Les achats des grossistes seront ici les indicateurs de l'ampleur des transferts de céréales entre régions.

1.2. Fréquence, moyen et langues de diffusion

Le Tableau II donne un résumé de la fréquence, moyen et langues de diffusion que pourrait éventuellement utiliser le système d'information.

TABLEAU II: TYPES DE DONNEES ET LEURS MODES DE DIFFUSION

TYPES DE DONNEES	FREQUENCE DE DIFFUSION	MOYENS DE DIFFUSION	LANGUES DE DIFFUSION
1. Prix consommateurs	Hebdomadaire	Radio	Bambara, Français
2. Prix grossistes ou consommateurs	Mensuelle	Bulletins	Français
3. Prix producteurs	Mensuelle	Bulletins	Français, Bambara
4. Transactions	Mensuelle	Bulletins	Français

1.2.1. Fréquence de diffusion de l'information

Les prix producteurs et grossistes devront être annoncés au moins chaque mois. Trop de retards dans la diffusion de ces informations feront perdre à ces dernières leur utilité aux différents utilisateurs. Les prix consommateurs seront diffusés chaque semaine. Quant aux transactions, les informations pourront être mensuelles.

1.2.2. Moyens et langues de diffusion

Le moyen le plus adéquat demeure la Radio-Mali. On pourra adjoindre à ces moyens des courts bulletins mensuels qui seront disponibles pour les institutions nationales, internationales et les acteurs privés.

Les langues de diffusion sont principalement:

- le Bambara,
- le Français

Le choix de ces langues se justifie par le fait qu'elles sont les plus parlées par la plupart des acteurs intervenant sur le marché céréalier malien.

1.2.3. Moyens et lieux de la collecte des données

Le Tableau III donne une idée sur les moyens de collecte, de transmission et de lieux de collecte.

TABLEAU III: MOYENS DE COLLECTE, TRANSMISSION ET LIEUX

TYPES DE DONNEES	MOYENS DE COLLECTE	TRANSMISSION	LIEUX DE COLLECTE
1. Prix producteurs	Personnel systèmes actuels de collecte retenus	Systèmes de transmission des collecteurs actuels	Marchés ruraux actuellement couverts par les systèmes actuels retenus
2. Prix consommateurs	Personnel OPAM	RAC OPAM	Bamako, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Sikasso, Kayes
3. Prix grossistes	Personnel systèmes actuels de collecte retenus	Systèmes de transmission des collecteurs actuels	Bamako, Ségou Koutiala, Mopti Sikasso
4. Transactions	Personnel systèmes actuels de collecte retenus	Systèmes de transmission des collecteurs actuels	Capitales régionales et marchés d'assemblage à identifier

1.2.3.1. Les moyens de la collecte

Le personnel des systèmes actuels de collecte retenus pour démarrer le système d'information transitoire, devra être utilisé pour collecter les différentes données mentionnées ci-haut. Néanmoins, le système transitoire constitué par différents collecteurs, devrait être confié à une institution malienne dont le personnel devrait être associé étroitement à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations, afin de le préparer pour la mise en place définitive d'un système permanent et élargi.

La transmission des données collectées pourra se faire de trois façons possibles:

- à travers le système RAC que possèdent la plupart des opérations rurales de développement;

- à travers le système RAC du Ministère de l'Intérieur qui couvre presque toute l'étendue du pays;

- à travers les moyens utilisés par les collecteurs retenus pour constituer le système transitoire.

1.2.3.2. Lieux de la collecte

Il s'agit ici de la couverture géographique de la collecte des données.

a). Les prix aux producteurs

Le choix des marchés ruraux devrait se faire suivant les axes céréaliers identifiés au Mali notamment, les axes Haute-Vallée, Sud, Centre, Séno-Delta et Zone Lacustre.

Cependant, pour le système d'information transitoire, on pourrait retenir les marchés ruraux déjà identifiés par les systèmes actuels de collecte pour ensuite ajouter graduellement d'autres selon leur importance dans le mouvement des céréales sur le marché céréalier. L'identification des marchés ruraux à ajouter ou à enlever serait une tâche confiée à l'organisme chargé de la mise en place graduelle du système d'information permanent et élargi.

b). Les prix consommateurs

Les prix consommateurs pourront être relevés sur Kayes, Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti, Gao et Tombouctou. Parmi ces villes, Bamako, Ségou et Mopti semblent les plus importantes quant aux mouvements céréaliers inter-régionaux. En effet, Mopti et Bamako sont non seulement des centres de consommation, mais aussi des centres d'éclatement vers d'autres villes. Ségou est particulièrement importante comme centre de groupage du mil et du riz. L'ampleur des transactions du mil à Ségou donne une idée des possibilités d'offre de ces céréales sur le plan national.

c). Les prix grossistes

Comme les prix consommateurs, ces derniers seront relevés dans les capitales régionales déjà couvertes par les collecteurs actuels participant au système transitoire. Il s'agit notamment des villes de Bamako, Ségou, Sikasso, Koutiala et Mopti.

d). Les transactions

Les transactions seront saisies sur les capitales régionales et sur les marchés d'assemblage. La saisie de ces transactions devrait faire ressortir leur origine et leur destination en terme de pourcentage.

2. Le système d'information permanent et élargi

A la différence du système transitoire, le permanent devrait s'élargir graduellement à partir de la centralisation des données déjà existantes et de la génèse du complément d'information jugé nécessaire. Cet élargissement graduel pourrait être fait sans trop de problèmes dans la mesure où le personnel en charge du système aura acquis les compétences et l'expérience nécessaires sous la phase transitoire.

Les objectifs recherchés par le système d'information devront se ramener principalement à:

- rassembler et centraliser les données provenant de différents organismes et institutions;

- harmoniser les méthodologies de collecte des données qui seront fournies par diverses sources et utilisées par le système élargi;

- générer les compléments d'informations sur le marché céréalier;

- diffuser les informations rassemblées et générées et assurer un libre accès par tous les acteurs de la filière à ces informations pour une meilleure transparence du marché céréalier et de meilleures prises de décision en matière de politiques agricoles.

2.1. Démarrage du système d'information permanent

Le système permanent démarrera la prise en charge d'une façon graduelle la collecte des données du système transitoire au fur et à mesure que le personnel acquérira l'expérience nécessaire. Ceci signifie que les deux systèmes devront exister parallèlement pour un certain temps.

Le système permanent devra collecter ou centraliser une large gamme de données. En dehors des données identifiées durant la phase transitoire, le permanent collectera ou rassemblera les compléments d'information nécessaires aux besoins des acteurs de la filière céréalière. Ainsi, on distingue les données faisant déjà l'objet de collecte et celles qui devraient être générées par le système permanent.

2.2. Financement du système d'information permanent

Les coûts liés à la mise en place du système permanent sont de trois ordres: les salaires du personnel. les coûts des investissements de l'infrastructure nécessaire, les coûts d'opération et de diffusion.

Pour les trois premières années de mise en place du système, les partenaires extérieurs au développement devront financer les coûts de l'infrastructure et d'opération du système. Les charges salariales du personnel devront être prises en charge par les ressources nationales.

Au fur et à mesure que le système devienne viable et opérationnel, il serait souhaitable que ses publications soient vendues afin de permettre au système de prendre en charge une partie de ses frais d'opération et de pouvoir renouveler son équipement parès les trois premières années. Une telle formule est possible, dans la mesure où ce sont en majorité les institutions internationales d'aide au développement et les instituts de recherche qui sont les plus grands consommateurs des données statistiques agricoles. Ces institutions et instituts pourraient s'abonner aux publications régulières du système d'information.

3. Choix d'une institution chargée du système d'information permanent et élargi

Au Mali, il existe plusieurs collecteurs d'informations sur la filière céréalière. Malheureusement, il n'y a pas de coordination entre ces différents collecteurs dans le but de rendre homogènes les différentes données collectées.

Il n'est pas nécessaire de confier à une autre institution la responsabilité de collecter les différentes données citées précédemment. Il revient tout simplement à coordonner les efforts déjà déployés par les différents collecteurs à travers une homogénéisation des méthodes et périodes de collecte de données afin de rendre ces données comparables. C'est ainsi que le système transitoire ne serait pas une nouvelle structure, mais tout simplement un effort de coordination entre collecteurs actuels.

Les données nécessaires qui ne font pas l'objet de collecte pourront ensuite être générées par l'organisme centraliseur. D'ailleurs, l'organisme chargé de la coordination pourra orienter les efforts de telle ou telle institution vers la collecte de certaines données jugées indispensables sans que l'organisme s'en charge lui-même.

Les avantages d'un système d'organisme chargé de la coordination entre collecteurs de la tabulation statistique et de la diffusion des données sont de deux ordres:

3.1. Economie de ressources

Un tel système a l'avantage d'éviter le recrutement de nouveaux enquêteurs, leur formation et leur mise en place. On économise aussi sur la supervision des enquêteurs ainsi que les coûts liés à la transmission des données.

3.2. L'expérience acquise par les collecteurs

La plupart des collecteurs utilisent leur personnel déjà depuis plusieurs années. L'expérience acquise par le personnel ainsi que sa familiarité avec les acteurs de la filière constituent des atouts très importants à mettre à profit. Les seuls coûts à supporter seront ceux liés aux changements de méthodologie et de fréquence de collecte de données.

Les inconvénients d'un système d'organisme coordinateur sont principalement les possibilités de retards dans la réception des données des collecteurs et l'indiscipline de ces derniers ainsi que le risque d'échec de l'organisme coordinateur dans sa tâche assignée.

En effet, il n'est pas certain que les autres institutions se sentent obligées de collaborer avec l'institution chargée de la gestion de l'information dans le cadre d'homogénéisation des méthodes et des fréquences de collecte.

En conséquence, l'enquêteur doit correctement identifier les prix à rapporter.

Selon aussi des instruments de pesée utilisés, les prix vont varier. Par exemple, les femmes qui achètent sur les marchés ruraux utilisent souvent des mesures traditionnelles et il faudrait alors utiliser des coefficients moyens de convertion en kilogramme; tandis que les acheteurs se servent de la balance romaine. L'heure pendant laquelle l'enquêteur relève les prix sur le marché est aussi importante. En effet, les prix sur les marchés fluctuent du matin jusque vers la mi-journée pendant les jours de foire. Il devient donc important pour l'enquêteur de choisir l'heure de pointe pendant laquelle le gros des transactions est fait et il doit être consistant dans ces relevés de prix.

Pour tout résumer, l'enquêteur doit:

- aller sur le marché pendant les heures de pointe;
- choisir un échantillon de collecteurs ou marchands forints;
- relever les prix auxquels ces collecteurs achètent les céréales et les quantités achetées par type et qualité de céréales.

Pour le calcul du prix à reporter, il serait souhaitable de faire une moyenne pondérée des prix par quantité, type et qualité de céréales pour refléter les différences entre les prix selon l'ampleur des transactions par jour de foire.

4.2. Prix grossistes et prix consommateurs

Que ce soit les prix grossistes ou consommateurs à relever dans les principales villes, il est nécessaire de procéder à un échantillonnage. Cela revient à sélectionner quelques grossistes ou détaillants par quartier selon l'importance des transactions.

Pour les grossistes, il s'agira de:

- relever les prix d'achat ainsi que les quantités achetées par qualité et type de céréales;
- procéder à une pondération de ces prix par les quantités respectives encore par type et qualité.

Pour les prix à la consommation, il s'agira de:

- relever les quantités vendues par type et qualité de céréales;
- relever les prix de vente par qualité et type de céréales.

Perdue Page Blank

Encore les prix à reporter seront des moyennes pondérées par les quantités selon les types et la qualité des céréales.

4.3. Les transactions

La collecte des données sur les stocks publics, les aides et les importations est plus facile que celle des stocks privés.

Les stocks privés comprennent essentiellement les stocks paysans et marchands. Pour les stocks paysans, il sera nécessaire d'utiliser la méthode d'échantillonnage aléatoire dans les zones de production préalablement définies. Ces zones de production pourront être définies à partir de l'origine des céréales vendues dans les centres de consommation par les grossistes. Il s'agit tout simplement de recenser les sources d'approvisionnement des grossistes des centres urbains ainsi que la proportion des quantités de céréales venant par source d'approvisionnement. Avec ces informations, il devient possible de faire un échantillonnage des producteurs par source d'approvisionnement pour estimer les stocks disponibles.

Les échantillons de commerçants retenus pour le relevé des prix des grossistes pour être utilisés dans l'estimation des stocks marchands. Pour cela, il serait nécessaire tout au début de l'enquête de relever les stocks existants. A chaque relevé de prix, les quantités achetées et vendues pourront être saisies. Avec ces informations, il serait possible d'avoir des estimations de stocks marchands si les échantillons de grossistes sont représentatifs.

CONCLUSIONS

Le recensement des différents types de données collectées au Mali revèle que des efforts appréciables ont été entrepris pour la genèse de l'information sur la filière céréalière. Ces efforts souffrent néanmoins du manque de coordination pour centraliser toutes les données collectées afin qu'elles soient utilisables pour informer tous les participants de la filière céréalière.

La plupart des données collectées sont sous forme d'aggrégat et l'hétérogeinité des diverses méthodes utilisées empêche toute comparison entre données de différentes sources.

Les données collectées actuellement d'une façon permanente ne satisfont pas aux besoins en information des décideurs d'une façon complète.

En effet, ces données ne sont pas orientées sur le secteur privé, mais concernent surtout les activités des structures étatiques. Seuls les besoins en information pour l'élaboration des politiques à long terme peuvent être satisfaits à partir du système actuel si un effort de coordination est entrepris.

C'est surtout le secteur privé qui est le moins servi par le système actuel. Non seulement les collecteurs actuels s'intéressent peu aux activités du secteur privé, mais les modes de diffusion des données empêchent leur accès au secteur privé. Le secteur privé est livré à lui-même pour générer l'information nécessaire à la gestion de ses décisions. Compte-tenu du caractère de bien public de l'information, le marché libre ne fournira pas le niveau désiré d'information pour des prises de décisions rationnelles.

Il est donc important de mettre sur place un système d'information qui tienne en compte des besoins des secteurs privé et étatique. La mise en place d'un tel système nécessitera une assistance technique et financière de la part des promoteurs du PRMC si on veut que la libéralisation porte ses fruits dans un avenir proche.

La mise en place d'un système d'information devra commencer par un effort de coordination entre collecteurs, l'harmonisation de leurs méthodes de collecte pour ensuite entreprendre la collecte du complément de données nécessaires aux besoins de tous les participants. Une telle approche aura l'avantage de permettre à l'institution en charge du nouveau système de profiter des expériences des autres collecteurs de constituer des banques de données à faibles coûts en évitant la duplication des efforts de collecte.

Désormais le processus de libéralisation du marché céréalier commande la mise en place d'un tel système dans les meilleurs delais pour une plus grande transparence du marché céréalier et la mise en place de politiques d'accompagnement reflechies nécessaires pour soutenir la libéralisation.

B I B L I O G R A P H I E

- Amalia RINALDI,

  "Agricultural Information Services in Developping Countries for Private and Public Decision making".

  Plan B Paper
  Michigan State University, Summer 1985

- F.A.O.,

  "Data Needs for Food and Agricultural Analysis and Planning in Developping Countries. Rome, 3-6 November 1986.

- Propositions pour le Système d'Information (SIM)

  Note silencieuse: Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID.

- Note d'Information ACDI/MSU-CESA-USAID

  Propositions de principes de base pour le démarrage Immédiat du Système d'Information sur le Marché Céréalier (SIM).

A N N E X E

1. LISTE DES COLLECTEURS

1.	SAP	(Système d'Alerte Précoce)
2.	BNDA	(Banque Nationale de Développement Agricole)
3.	OHV	(Opération Haute-Vallée)
4.	DOUANES	
5.	ODIPAC	(Opération de Développement Intégré des Produits Arachidiers et Céréaliers)
6.	OPAM	(Office des Produits Agricoles du Mali)
7.	CNAUR	(Comité National d'Actions d'Urgence et de Réhabilitation des Zones à Risque)
8.	DNA	(Direction Nationale de l'Agriculture)
9.	IER	(Institut d'Economie Rurale)
10.	CMDT	(Compagnie Malienne du Développement des Textiles)
11.	DNSI-PADEM	(Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique)
12.	DNAE	(Direction Nationale des Affaires Economiques)
13.	CCIM	(Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali)
14.	SNED	(Société Nationale d'Etude pour le Développement)
15.	PRMC	(Projet de Restructuration du Marché Céréalier Malien)
16.	OSRP	(Office de Stabilisation et de Régularisation des Prix)

Source: Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID (PRAM).

2. TYPES DE DONNEES COLLECTEES

Type des données	Nombre Collecteurs	Pourcentage de l'échantillon de collecteurs
1. Prix Producteurs	8	50%
2. Prix Grossistes	3	18.8%
3. Prix Consommateurs	7	43.8%
4. Ventes OPAM	4	25%
5. Ventes Commerçants	2	12.5%
6. Ventes Producteurs	4	25%
7. Achats OPAM	7	43.8%
8. Achats Commerçants	3	18.8%
9. Achats Producteurs	3	18.8%
10. Production Céréales	7	43.8%
11. Importations Privées de Céréales		
- Quantités	7	43.8%
- Valeurs	4	25%
Importations OPAM		
- Quantités	7	
- Valeurs	4	
12. Données sur Aides		
- Quantités d'aides promises	5	31.3%
- Quantités d'aides reçues	6	37.5%

Source: Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID (PRAM).

3. MOYENS DE COLLECTE

Type des données	Nombre de Collecteurs utilisant:	
	Propre personnel	Autres services
1. Prix Producteurs	6	7
2. Prix Grossistes	1	3
3. Prix Consommateurs	4	5
4. Ventes OPAM	2	3
5. Ventes Commerçants	0	1
6. Ventes Producteurs	5	3
7. Achats OPAM	3	N.A.
8. Achats Commerçants	N.A.	N.A.
9. Achats Producteurs	3	N.A.
10. Importations Privées de Céréales		
- Quantités	2	4
- Valeurs	3	3
Importations OPAM		
- Quantités	3	4
- Valeurs	3	3

Note: On remarque que souvent c'est un seul collecteur primaire qui sert de sources de collecte pour plusieurs institutions. Aussi, aucun des collecteurs enquêtés n'est primaire pour des types de données qu'ils reçoivent d'ailleurs.

Source: Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID (PRAM).

TABLEAU I : TYPE DE DONNEES

INSTITUTION COLLECTRICE	PRIX PRODUCTEURS	PRIX GROSSISTES	PRIX CONSOMMATEUR	VENTES OPAM	VENTES COMMERCANTS	VENTES PRODUCTEURS	ACHATS OPAM	ACHATS COMMERCANTS	ACHATS PRODUCTEURS	PRODUCTION	AIDES PROMISES	AIDES RECUES	QUANTITES IMPORTEES
CMDT	x		x			x	x	x		x		x	
CNAUR	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x
DNA	x					x							x
DNAE	x	x	x										x
DNSI-PADEM	x					x				x			
IER	x		x	x									
ODIPAC	x						x			x		x	
OPAM	x		x	x			x				x	x	x
DOUANES		x			x			x		x			
FRMC (MTS)			x	x				x			x	x	x
SAP			x				x			x	x	x	x
ORSP			x				x	x	x		x		x
BNDA							x		x				
OHV										x			
SNED										x			
TOTAL	8	3	9	4	2	4	7	3	3	7	5	5	7

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID.

TABLEAU IV: FREQUENCE, MOYENS ET COUVERTURE DE LA COLLECTE

INSTITUTIONS	PRIX PRODUCTEURS											
	FREQUENCE DE LA COLLECTE					MOYENS DE LA COLLECTE		NIVEAU DE LA COUVERTURE DE LA COLLECTE				
	SEMAINE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	PROPRE PERSONNE	PERSONNEL AUTRE SERVICE	NATIONAL	REGIONAL	CERCLE	ARRONDISSEMENT	ODR
CNAUR					x		x	x	x	x		x
SAP		x				x						
ODIPAC	x	x				x	x	x				
OPAM	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x
DNA					x		x	x	x	x	x	x
IER					x	x		x				
CMDT						x	x	x	x	x	x	x
DNSI-PADEM					x	x	x	x	x	x	x	x
TOTAL	2	3	-	-	5	6	6	7	5	5	5	5

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID.

TABLEAU V: FREQUENCE, MOYENS ET COUVERTURE DE LA COLLECTE

INSTITUTIONS	AIDES RECUES											
	FREQUENCE DE LA COLLECTE					MOYENS DE LA COLLECTE		NIVEAU DE LA COUVERTURE DE LA COLLECTE				
	SEMAINE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	PROPRE PERSONNE	PERSONNEL AUTRE SERVICE	NATIONAL	REGIONAL	CERCLE	ARRONDISSEMENT	ODR
OPAM		x				x		x				
PRMC (MTS)		x		-		x	x					
SAP		x				x	x	x				
CMDT				x			x					
CNAUR					x		x	x				
DDIFAC					x		x	x				
TOTAL	-	3	-	1	2	3	5	4	-	-	-	-

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID.

TABLEAU VI: FREQUENCE, MOYENS ET COUVERTURE DE LA COLLECTE

INSTITUTIONS	QUANTITES DES IMPORTATIONS												
	FREQUENCE DE LA COLLECTE					MOYENS DE LA COLLECTE		NIVEAU DE LA COUVERTURE DE LA COLLECTE					
	SEMAINE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	PROPRE PERSONNE	PERSONNEL AUTRE SERVICE	NATIONAL	REGIONAL	CERCLE	ARRONDISSEMENT	ODR
ORSP		x				x		x				
CNAUR					x		x	x				
OPAM	x	x	x	x	x	x		x				
PRMC (MTS)		x				x		x				
SAP		x					x	x				
DNA							x	x				
DNAE	x	x	x	x	x	x		x				
TOTAL	2	5	2	2	3	4	3	7	-	-	-	-

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID.

TABLEAU VII: FREQUENCE, MOYENS ET COUVERTURE DE LA COLLECTE

INSTITUTIONS	PRIX CONSOMMATEURS											
	FREQUENCE DE LA COLLECTE					MOYENS DE LA COLLECTE		NIVEAU DE LA COUVERTURE DE LA COLLECTE				
	SEMAINE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	PROPRE PERSONNE	PERSONNEL AUTRE SERVICE	NATIONAL	REGIONAL	CERCLE	ARRONDISSEMENT	ODR
CMDT							x					
CNAUR		x					x	x	x	x	x	x
DNAE						x	x	x				
IER					x		x	x				
OPAM	x	x			x	x		x	x	x	x	x
PRMC (MTS)		x			x	x			x			
SAP		x				x	x			x	x	
DRSP		x			x		x	x	x			
	1	5	-	-	4	4	6	5	4	3	3	2

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA-USAID.